

Date publication : 20 avril 2026

N° 2026-025

**ARRÊTÉ**  
**FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AU GRADE DE**  
**CADRE TERRITORIAL DE SANTE PARAMEDICAL, SPECIALITE INFIRMIER**  
**SESSION 2026**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé et fixant la liste des titres équivalents au diplôme de cadre de santé ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux ;

Vu le décret n°2016-1038 du 29 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation des concours d'accès au cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux ;

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Vendée,

Vu l'arrêté n° 2025-056 du 20 novembre 2025 portant ouverture des concours d'accès au grade de cadre territorial de santé paramédical, spécialité « Infirmier » ;

Vu l'arrêté n° 2026-024 du 07 avril 2026 complétant l'organisation du concours d'accès au grade de cadre territorial de santé paramédical, spécialité « Infirmier » ;

Sur proposition de la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

*Notre mission,  
faciliter  
les vôtres !*

**ARRETE :**

**Article 1 : ADMIS A CONCOURIR**

Les **20 candidats**, dont les noms figurent ci-dessous, sont admis à participer à l'épreuve orale du concours de cadre de santé territorial dans la spécialité infirmier.

GENRE – NOM NOM DE NAISSANCE	PRENOM
Madame ALLÉGRET-BOURDON	Florence
Madame BEAUGENDRE	Céline
Madame BLANC	Peggy
Madame BLANC	Séverine
Madame BONNET née BUREAU	Véronique
Madame BORDENAVE née LASTECOUCERES	Céline
Madame BRIERE née AUBRY	Christèle
Madame CAMPION née GUEGAN	Béatrice
Madame DELAET LESAUVAGE née DELAET	Laetitia
Madame GOUALCH'H née ARHAN	Cindy
Madame GRANDVAUD	Ophélie
Madame GUILLET née BULTEAU	Laetitia
Madame KERBAOL	Virginie
Madame LANDINI née MOURLAN	Céline
Madame LE GARFF	Laurence
Madame PANSEVICIUTE	Gintautė
Madame PELEGRINELLI	Marie
Madame REZEAU née ROCHAIS	Hélène
Madame SERRAILLE	Dominique
Madame VANDESTEENE	Astrid

**Article 2 : INFORMATIONS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter la présente publication.

**Article 3 : EXECUTION**

La Directrice du Centre de Gestion de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat en Vendée et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de Gestion de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon,

**LE PRÉSIDENT,**

**Eric HERVOUET**